

A l'attention de ANGENON Nico
Président de la ligue Centre-Val de Loire

Paris, le 15 avril 2025

Objet : Répartition financière ANS PSF 2025

Monsieur le Président,

L'Agence Nationale du Sport nous a fait parvenir il y a quelques jours l'enveloppe financière globale dédiée à la Fédération Française de Tennis de Table dans le cadre du Projet Sportif Fédéral 2025.

Cette année, l'enveloppe PSF 2025 s'élève à 1 706 000 € dont 101 500 € déjà fléchés à destination des Outre-Mer. Cette baisse s'explique par la revue du budget général de 2025 mais elle est atténuée grâce au respect et au bon travail de la fédération et de ses acteurs lors de la dernière campagne PSF.

Une attention particulière sera portée sur les crédits réservés aux clubs (50% minimum), mais également à la féminisation/mixité, priorité 2025 de l'ANS et de la Fédération (objectif de 20 % à l'échelle national). Les clubs engagés situés en zone carencée (QPV et ZRR) restent prioritaires pour cette campagne.

Cette enveloppe PSF 2025 doit aujourd'hui, non seulement permettre d'accompagner les structures dans la poursuite du projet fédéral, mais également être l'occasion de pérenniser des emplois via la réalisation de projets de développement de plus grande envergure.

Conformément au système de répartition financière voté lors du Conseil Fédéral du 31 Janvier 2025, veuillez trouver dans les tableaux ci-dessous le récapitulatif des montants affectés à votre territoire :

PART FIXE LIGUE (Attribuée par la Commission Fédérale PSF)
13 930 €

Une enveloppe de 81 270 € est conservée par la Commission Fédérale PSF et sera répartie entre les territoires en fonction de la cohérence des actions ligue déposées en lien avec le projet Fédéral.

ENVELOPPE COMMISSION REGIONALE (Comités et clubs)	→	Minimum à destination des clubs
77 600 €		50 429 €

Thématique d'action	Objectif à atteindre en 2025	%
Féminisation	16 296 €	21 %
Territoires carencés (QPV, ZRR)	48 498 €	62.5 %

Afin de répondre aux attentes de l'Agence Nationale du Sport, **les crédits alloués à destination de la féminisation/mixité devront être en augmentation** par rapport aux années précédentes avec un objectif de 21 % pour les commissions régionales. Les ligues devront également prévoir de rédiger une fiche sur la féminisation sur une thématique choisie.

Pour se faire, il est important de préciser que dans la rubrique « public » il faut indiquer « féminin » pour valoriser ces actions en faveur de la féminisation.

Concernant les territoires carencés (QPV/ZRR), les crédits alloués devraient être équivalents à ceux de l'année dernière. L'ANS souhaite conserver la dynamique concernant le sujet du para-sport en rappelant que nous ne sommes pas une fédération délégataire.

Thématique d'action	Montant maximum	%
Accession territoriale au sport de haut niveau	7 760 €	10 %

Enfin, le montant maximum attribué sur l'item intitulé accession territoriale au sport de haut niveau ne pourra pas dépasser 10% de votre enveloppe Commission Régionale PSF à destination des comités départementaux.

Nous vous rappelons que les sommes attribuées à chaque commission sont soumises au respect du processus mis en place par la FFTT, en cohérence avec les obligations de l'ANS. Une attention très forte sera donnée sur la transparence et l'équité de vos propositions de répartition financière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à ma parfaite considération.

Gilles ERB
Président de la FFTT